

Arrêté Municipale numéro 22/324
en date du 05/09/22

**Portant sur une restriction en matière
de circulation et de stationnement**

lieu : Place Général de Gaulle
le Lundi 07/11/2022 à partir de 14h00 au
Mardi 08/11/22 18h00

Nous, Maire de la Ville de RONCHIN,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route,
Considérant la demande d'autorisation de stationner devant le CCAS pour le bus de l'emploi
de 8h à 18h00 le mardi 08 novembre 2022
Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale d'assurer la sécurité et de régler la circulation
dans la commune.

Réf. : PG/XT/MBF/MV N°AM/53/22

**Objet : Interdiction de stationner sur les 4 places de parking devant le CCAS, place du Général de
Gaulle**

N° 22/324

A R R E T E

Article 1^{er} -

Le Lundi 07 novembre à partir de 14h00 jusqu'au Mardi 08 novembre 2022 à 18h00, le
stationnement sera interdit sur les 4 places de parking devant le CCAS afin que le bus pour l'emploi
puisse stationner.

Article 2^{ème} -

Le stationnement des véhicules sera considéré comme gênant. Le non respect de l'interdiction sera
sanctionné conformément aux lois et règlements en vigueur. Le véhicule pourra faire l'objet d'une
mise en fourrière par l'entreprise délégataire de service public en matière de fourrière municipale.

Article 3^{ème} -

Les services techniques municipaux poseront les panneaux d'interdiction de stationner ainsi que des
barrières avec copie du présent arrêté sur ceux-ci.

Article 4^{ème} -

Le présent arrêté sera transmis pour exécution à Monsieur le Directeur Général des Services de la
mairie de RONCHIN, à la Police Municipale, pour information au Commissariat de Police de
WATTIGNIES, à Monsieur le Commandant du Centre de Secours de LESQUIN et pour contrôle de
légalité à Monsieur le Préfet du Nord.

Article 5^{ème} -

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours près du Tribunal Administratif dans un délai de 2
mois à compter de sa notification.

Fait à RONCHIN, le 05/09/2022

Toute la correspondance doit être adressée à :
Monsieur le Maire
Hôtel de Ville
650, avenue Jean Jaurès
59790 RONCHIN



Patrick GEENENS
Le Maire, Vice-Président de la
Métropole Européenne de Lille
Tél : 03.20.16.60.00
Fax : 03.20.16.60.38
www.ville-ronchin.fr
Facebook : Ville de Ronchin